ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liban

Question au Gouvernement n° 3021

Texte de la question

LIBAN

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Michel Hunault. Ma question concerne la situation au Liban.

La session extraordinaire du mois de septembre dernier a commencé par un débat, voulu par le Gouvernement comme par les groupes politiques, sur la situation au Liban, pays meurtri par un conflit qui a duré de longues semaines.

La France a pris toute sa part dans l'arrêt des hostilités et pour un règlement du conflit au Liban. L'action de notre pays en faveur de la paix, son rôle essentiel au sein de la FINUL, témoignent de la place qu'occupe le Liban dans le coeur des Français.

Aujourd'hui, nous savons que la paix est particulièrement fragile, que l'urgence va à la reconstruction d'un Liban meurtri, détruit, où les conditions de vie s'avèrent extrêmement difficiles pour la population.

La France a un rôle essentiel à jouer pour le renforcement de la paix et la reconstruction du Liban. C'est aussi l'une des préoccupations de l'Europe, qui s'interroge sur l'opportunité de créer une institution financière nouvelle en faveur de tout le bassin méditerranéen : la participation de celle-ci à la reconstruction du Liban serait le moyen de concrétiser notre solidarité.

Au nom du groupe Union pour la démocratie française, je poserai une simple question : quelle initiative concrète le Gouvernement entend-il mettre en oeuvre pour contribuer à maintenir de façon concrète la paix au Liban, mais aussi pour contribuer à la reconstruction du pays ?

M. Maxime Gremetz. Et pour exiger le retrait des troupes israéliennes !

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Philippe Douste-Blazy, *ministre des affaires étrangères*. En ce qui concerne la situation au Liban, monsieur Hunault, trois constats s'imposent.

En premier lieu, la mise en oeuvre immédiate de la résolution 1701 de l'ONU se fait correctement. Je veux parler du retrait des forces israéliennes - à l'exception de Ghajar -, du déploiement de l'armée libanaise au sud Liban et de celui de la FINUL, en particulier de sa marine, sous commandement allemand.

Deuxième constat : il reste deux points noirs. D'une part les survols israéliens, qui portent atteinte à la souveraineté du Liban, et de l'autre le non-respect de l'embargo sur les armes à destination du Hezbollah, qui doit nous mobiliser très directement. L'un ne va pas sans l'autre : c'est la seule solution pour rester dans l'esprit de la résolution 1701 que nous avons fait voter au conseil de sécurité de l'ONU le 12 août dernier.

Reste l'essentiel : l'accord politique, dont la résolution 1701 contient les germes. Je pense notamment à la région des fermes de Sheba et au désarmement des milices, y compris du Hezbollah.

Aussi le Président de la République, Jacques Chirac, a-t-il proposé la tenue d'une conférence internationale consacrée à la reconstruction du Liban. Cette conférence se tiendra au cours de la dernière semaine du mois de janvier 2007.

Il nous faut être au rendez-vous pour que le Liban recouvre sa liberté, son indépendance, et que l'État de droit y soit rétabli. C'est pourquoi nous devons, plus que jamais, soutenir le gouvernement de Fouad Siniora.

(Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QG3021

Données clés

Auteur : M. Michel Hunault
Circonscription : Loire-Atlantique (6e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 3021
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 novembre 2006
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 novembre 2006